

# Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Octobre 2015

## Les observatoires nationaux des vitesses en Europe

Un observatoire des vitesses est un dispositif de recueil, d'exploitation et de publication de données relatives aux vitesses pratiquées par les usagers, avec l'objectif d'en suivre l'évolution. Les observations sont donc renouvelées périodiquement sur un panel stable dans le temps.

Une recherche documentaire a permis d'identifier, outre la France, cinq pays européens publiant régulièrement des éléments de portée nationale relatifs aux vitesses pratiquées : la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Cette note présente et compare sommairement ces six observatoires, chacun d'eux faisant l'objet d'une fiche plus détaillée figurant en annexe<sup>1</sup>.

Ces observatoires ne visent pas à mesurer l'ensemble des vitesses pratiquées toutes conditions de circulation confondues, mais uniquement les vitesses dites « libres », c'est-à-dire les vitesses adoptées par les conducteurs dans des circonstances leur laissant une latitude à cet égard. Il s'agit ainsi d'évaluer les comportements de conduite et non de rendre compte des temps de parcours et des difficultés de circulation. Ce principe induit des modes opératoires spécifiques détaillés plus loin.

### Le mode de recueil de données

Les six observatoires se répartissent en deux groupes.

Trois pays (Danemark, Finlande, Grande-Bretagne) effectuent un recueil permanent des vitesses, au moyen de **stations de comptage de trafic**.

Trois pays (Belgique, Irlande, France) procèdent par **sondages**. En Belgique, des dispositifs temporaires sont posés en bord de route pendant une semaine ; jusqu'en 2010 la campagne de mesures était répétée annuellement, mais la suivante n'a eu lieu qu'en 2012 et aucune n'est intervenue en 2013 et 2014. En Irlande et en France, les mesures sont réalisées par des opérateurs équipés de cinémomètres sur de courtes périodes, de 2 h 30 une fois par an en Irlande, et de 30 mn à 1 h trois fois par an en France.

### Le nombre de points de mesures et les types de réseaux observés

Le tableau 1 détaille pour chaque pays le nombre de points de mesure alimentant l'observatoire et leur répartition par type de réseau. Pour la France sont distingués le dispositif en vigueur jusqu'en 2012 et celui adopté à partir de 2013 (voir la fiche en annexe pour plus de détails).

Les observatoires couvrent systématiquement l'ensemble des types de réseaux les plus courants (autoroutes, routes hors agglomération, axes en agglomération), excepté en Belgique où le mode opératoire n'est pas adapté à la mesure sur autoroutes<sup>2</sup>. Le niveau de segmentation du réseau est en revanche très variable, mais pour les pays ayant fait le choix d'un nombre élevé de types de réseaux (Finlande, Irlande), certains de ces types sont associés à un très faible nombre de points de mesure ce qui fragilise leur stabilité statistique.

---

<sup>1</sup> La recherche a également identifié l'existence d'un observatoire des vitesses en Suisse, mais les mesures semblent avoir été stoppées en 2010 et les éléments collectés ne comportent pas d'information sur le mode opératoire mis en œuvre. Cet observatoire a également fait l'objet d'une fiche annexée à la présente synthèse mais le peu d'informations recueillies n'a pas permis de l'intégrer à la comparaison.

<sup>2</sup> Les autoroutes y ont été traitées par une campagne de mesures spécifique réalisée en 2011.

Tableau 1 : Nombre de points de mesure et répartition par type de réseau

Mode de recueil	Pays	Nombre de points de mesure	Nombre de types de réseaux	Nombre de points par type de réseau
Stations permanentes	Danemark	46	7	5 à 8
	Finlande	274	11	5 à 107
	Grande-Bretagne	92	5	7 à 26
Sondages	Belgique	150	4 *	28 à 42
	Irlande	90	16	1 à 12
	France (ancien dispositif)	278	8	17 à 49
	France (dispositif actuel)	58	4	14 à 16

\* hors autoroutes

### Les catégories de véhicules observées

Le tableau 2 présente pour chaque pays les catégories de véhicules observées. Outre les vitesses des véhicules légers ou des véhicules de tourisme, selon le cas, quatre des six observatoires produisent également des éléments relatifs aux vitesses pratiquées par les poids lourds, parfois classés en plusieurs catégories (Grande-Bretagne, Irlande). En revanche seuls deux pays ont publié par le passé des éléments relatifs aux deux-roues motorisés : la Grande-Bretagne (mais cette publication a cessé à compter de 2015 du fait d'un manque de robustesse statistique) et la France (dans le cadre de l'ancien dispositif en vigueur jusqu'en 2012).

Le nombre de catégories de véhicules considérées est en partie conditionné par le mode de recueil de données. Pour les observatoires procédant par sondages, la nécessité d'observer un effectif statistiquement suffisant dans chaque catégorie de véhicules étudiée exclut les catégories faiblement représentées dans le trafic. Bien que les observatoires fondés sur des stations permanentes ne rencontrent pas cette difficulté, ceux du Danemark et de la Finlande ne vont pas au-delà d'une distinction entre VL et PL, seule la Grande-Bretagne faisant figure d'exception avec dix catégories de véhicules différentes.

Tableau 2 : Catégories de véhicules observées

Mode de recueil	Pays	Nombre de catégories de véhicules	VT ou VL*	PL : nombre de catégories	Autres
Stations permanentes	Danemark	1	VL		
	Finlande	2	VL	1	
	Grande-Bretagne	10	VT	5	2RM***, bus et cars, VT avec remorques, utilitaires légers
Sondages	Belgique	1	VT		
	Irlande	4	VL	2	autocars ou autobus
	France (ancien dispositif)	3	VT	1 **	2RM
	France (dispositif actuel)	2	VL	1	

\* VT : véhicule de tourisme ; VL : véhicule léger (véhicule de tourisme ou utilitaire léger).

\*\* Plusieurs catégories de PL étaient mesurées mais seuls les résultats relatifs aux PL de 4 essieux ou plus étaient publiés.

\*\*\* Jusqu'à 2014 ; la Grande-Bretagne ne publie plus d'éléments relatifs aux 2RM à compter de 2015.

## Comment ne mesurer que les vitesses « libres » ?

Les observatoires des vitesses ayant pour objectif de caractériser les comportements de conduite, ceci implique de ne mesurer autant que possible que des vitesses dites « libres », c'est-à-dire adoptées par les conducteurs sans contrainte externe. Pour ce faire plusieurs types d'exigences peuvent être appliquées :

- des spécifications relatives au site de mesure (absence d'élément proche susceptible de contraindre les vitesses, tel que carrefour, virage prononcé, etc.) ;
- la restriction des périodes de mesures à certains types de conditions météorologiques (temps sec, ou absence de conditions exceptionnelles) ;
- le rejet de certaines conditions de circulation lors de la mesure (congestion) ;
- des conditions applicables individuellement à chacun des véhicules observés (généralement une distance minimale avec le véhicule précédent, ou une durée minimale après le passage de celui-ci).

Hormis la Finlande, qui ne semble pas avoir défini d'exigences en la matière, chacun des observatoires recensés a fait à cet égard des choix très spécifiques, synthétisés dans le tableau 3 (voir les fiches en annexe pour plus de détails). Ces choix sont conditionnés en partie par le mode de recueil adopté : ainsi les observatoires fondés sur des stations permanentes ne prennent pas en compte les conditions météorologiques, et n'appliquent pas d'exigences individuellement à chaque véhicule car les stations ne conservent que des données agrégées par périodes.

Tableau 3 : Types d'exigences appliquées pour le recueil des vitesses « libres »

Mode de recueil	Pays	Exigences relatives...			
		au site de mesure	aux conditions météorologiques lors de la mesure	aux conditions de circulation lors de la mesure	aux véhicules observés
Stations permanentes	Danemark			x	
	Finlande				
	Grande-Bretagne	x			
Sondages	Belgique	x			x
	Irlande	x	x		x
	France	x	x *	x	

\* Les exigences ont évolué entre l'ancien dispositif et le dispositif actuel.

## Les indicateurs publiés

Le tableau 4 récapitule les principaux indicateurs publiés par chacun des observatoires, **les résultats étant toujours publiés séparément par type de réseau et pour chaque catégorie de véhicules**. Seule la Finlande publie également des résultats agrégés pour l'ensemble des catégories de véhicules ou pour l'ensemble des types de réseaux.

Tableau 4 : Indicateurs publiés pour chaque catégorie de véhicules et chaque type de réseau

Mode de recueil	Pays	Vitesse moyenne	V85 *	Taux de dépassement de la VMA *	Taux de dépassement de la VMA + 10 km/h	Distribution des vitesses
Stations permanentes	Danemark	x				
	Finlande	x		x	x	
	Grande-Bretagne	x		x	x **	x
Sondages	Belgique	x	x ***	x	x	
	Irlande	x	x	x		
	France	x		x	x****	x

\* V85 : vitesse atteinte ou dépassée par 15 % des véhicules ; VMA : vitesse maximale autorisée.

\*\* Pour la Grande-Bretagne, taux de dépassement de la VMA + 10 mph (hors agglomération) ou + 5 mph (en agglomération).

\*\*\* pour les VT seulement.

\*\*\*\* pour les VL seulement.

A l'exception du Danemark qui ne publie que des vitesses moyennes, les autres observatoires ont en la matière des pratiques très homogènes quel que soit le mode de recueil des données. Outre la vitesse moyenne, ils publient généralement les taux de dépassement de la VMA et de la VMA + 10 km/h (ou l'équivalent pour le Grande-Bretagne) ; en revanche aucun observatoire ne publie de taux de dépassement relatif à un seuil plus élevé. La dispersion des vitesses mesurées est renseignée soit par la distribution des véhicules par tranches de vitesses, soit par la V85 (vitesse atteinte ou dépassée par 15 % des véhicules).

\* \* \*

\*

## **Annexe**

Fiches de synthèse des observatoires :

Belgique  
Danemark  
Finlande  
Grande-Bretagne  
Irlande  
Suisse  
France

### Acronymes utilisés dans les fiches :

2RM : deux-roues motorisé

mph : miles par heure (1 mph = 1,6 km/h)

PL : poids lourd

TIV : temps inter-véhiculaire (temps écoulé entre le passage de l'arrière d'un véhicule et le passage de l'avant du véhicule suivant)

V50 : vitesse atteinte ou dépassée par 50 % des véhicules

V85 : vitesse atteinte ou dépassée par 15 % des véhicules

VL : véhicule léger (véhicule de tourisme ou utilitaire léger)

VMA : vitesse maximale autorisée

VT : véhicule de tourisme

## Les observatoires des vitesses en Europe : La Belgique

<b>Oragnisme publicateur</b>	Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) <a href="http://ibsr.be/fr/presse/etudes-et-statistiques/th%C3%A8mes-principaux/vitesse">http://ibsr.be/fr/presse/etudes-et-statistiques/th%C3%A8mes-principaux/vitesse</a>																						
<b>Ancienneté de l'observatoire</b>	2003 Le panel de points de mesure a évolué substantiellement en 2007																						
<b>Périodicité des publications</b>	annuelle de 2003 à 2010, puis 2012.																						
<b>Références de la dernière publication collectée</b>	Mesure nationale de comportement en matière de vitesse - 2012																						
<b>Organisme assurant le recueil des données</b>	prestataire privé																						
<b>Mode de recueil des données</b>	pose de matériel temporaire																						
<b>Fréquence du recueil de données et périodes concernées</b>	périodique, au mois d'octobre																						
<b>Types de réseaux et nombre de points de mesure (pour la dernière publication)</b>	<u>150 points de mesure au total</u> , uniquement sur routes à chaussée unique et à une seule voie dans le sens mesuré : 40 points en zones 30 42 points sur le réseau limité à 50 km/h 40 points sur le réseau limité à 70 km/h 28 points sur le réseau limité à 90 km/h																						
<b>Exigences relatives aux sites de mesure</b>	Portions de routes rectilignes et sans aménagement susceptible de contraindre les vitesses : - pente faible (<5%) sur les 500 m précédant la mesure ; - site éloigné de plus de 500 m d'intersections, de tout dispositif ralentisseur, de travaux de voirie, de changements de régime de vitesse ; - site éloigné de plus de 200 m de passages pour piétons fréquentés ; - absence de zone de parking, zone commerciale ou autre élément situé le long de la route provoquant de nombreuses manoeuvres ; - surface de la route dans un état correct ; - site éloigné des radars répressifs de la police.																						
<b>Restriction aux seuls véhicules à "vitesse libre" ?</b>	oui Ce critère est vérifié par véhicule (voir plus loin)																						
<b>Durée des mesures par point</b>	une semaine																						
<b>Exigences relatives aux conditions pendant la mesure</b>	Conditions météorologiques : pas de restriction Conditions de circulation : pas de restriction																						
<b>Catégories de véhicules mesurés</b>	VT uniquement (à partir d'un critère de longueur, non précisé)																						
<b>Exigences relatives aux véhicules mesurés</b>	Pour les exploitations relatives aux vitesses, seuls sont retenus les VT dont le véhicule précédent est passé plus de 5 s auparavant. Pour les exploitations relatives aux TIV, seuls sont sélectionnés les VT dont la vitesse est supérieure à 20 km/h et dont le véhicule précédent est passé moins de 5 s auparavant.																						
<b>Types de résultats publiés</b>	<table border="0"> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs tous réseaux confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par type de réseau</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs Tous types de véhicules confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par catégorie de véhicules (VT seulement)</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Nombre de véhicules mesurés</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Vitesses moyennes avec intervalle de confiance à 95%</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>V85 avec intervalle de confiance à 95%</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>taux de dépassement de la VMA : de 1 à 10 km/h, et de plus de 10 km/h</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>distribution des vitesses</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>autres : Vitesse moyenne selon l'heure de la journée et le jour de la semaine</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Taux de TIV &lt; 2 s (calculé parmi les TIV &lt; 5 s)</td></tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau	<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules (VT seulement)	<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés	<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes avec intervalle de confiance à 95%	<input checked="" type="checkbox"/>	V85 avec intervalle de confiance à 95%	<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA : de 1 à 10 km/h, et de plus de 10 km/h	<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses	<input checked="" type="checkbox"/>	autres : Vitesse moyenne selon l'heure de la journée et le jour de la semaine	<input type="checkbox"/>	Taux de TIV < 2 s (calculé parmi les TIV < 5 s)
<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus																						
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau																						
<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus																						
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules (VT seulement)																						
<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés																						
<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes avec intervalle de confiance à 95%																						
<input checked="" type="checkbox"/>	V85 avec intervalle de confiance à 95%																						
<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA : de 1 à 10 km/h, et de plus de 10 km/h																						
<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses																						
<input checked="" type="checkbox"/>	autres : Vitesse moyenne selon l'heure de la journée et le jour de la semaine																						
<input type="checkbox"/>	Taux de TIV < 2 s (calculé parmi les TIV < 5 s)																						
<b>Commentaires</b>	Des études spécifiques ont également été réalisées sur les autoroutes en 2011, sur les utilitaires légers en 2013, et sur les motocyclettes en 2014. Il s'agit dans tous les cas de mesures par sondages sur un ensemble de points jugé représentatif, mais la démarche mise en oeuvre diffère selon les contraintes induites par le type de réseau ou de véhicules étudié.																						

**Les observatoires des vitesses en Europe :**  
**Le Danemark**

<b>Oragnisme publicateur</b>	Vejdirektoratet (Direction des Routes) <a href="http://www.vejdirektoratet.dk/DA/viden_og_data/statistik/trafikken%20i%20tal/hvor_hurtigt_korer_vi/Sider/Hastighedsbarometer.aspx#.VEkou1MvK8B">http://www.vejdirektoratet.dk/DA/viden_og_data/statistik/trafikken%20i%20tal/hvor_hurtigt_korer_vi/Sider/Hastighedsbarometer.aspx#.VEkou1MvK8B</a>																				
<b>Ancienneté de l'observatoire</b>	Les résultats publiés débutent en 2002.																				
<b>Périodicité des publications</b>	mensuelle																				
<b>Références de la dernière publication collectée</b>	Hastighedsbarometer - August 2015 (en danois)																				
<b>Organisme assurant le recueil des données</b>	en régie																				
<b>Mode de recueil des données</b>	Stations de comptage permanentes																				
<b>Fréquence du recueil de données et périodes concernées</b>	permanent																				
<b>Types de réseaux et nombre de points de mesure (pour la dernière publication)</b>	<a href="#">46 points de mesure au total, sur sept types de routes :</a> 5 points dans les grandes villes 6 points dans les villes de Province 8 points sur les routes du Jutland 8 points sur les routes rurales sur les îles 7 points sur autoroutes à Copenhague 5 points sur autoroutes limitées à 110 km/h 7 points sur autoroutes limitées à 130 km/h																				
<b>Exigences relatives aux sites de mesure</b>	aucune																				
<b>Restriction aux seuls véhicules à "vitesse libre" ?</b>	oui Ce critère est vérifié globalement par période à partir des conditions de trafic (voir plus bas)																				
<b>Durée des mesures par point</b>	permanente																				
<b>Exigences relatives aux conditions pendant la mesure</b>	Conditions météorologiques : pas de restriction Conditions de circulation : Les tranches horaires où la vitesse est considérée comme inhabituellement faible (du fait de la congestion, de travaux, etc.) sont exclues. Le test est fondé sur des critères de débit maximum et de vitesse minimale.																				
<b>Catégories de véhicules mesurés</b>	Véhicules légers uniquement (VT et utilitaires légers agrégés). Le critère utilisé est une longueur de véhicule < 5,80 m.																				
<b>Exigences relatives aux véhicules mesurés</b>	aucune																				
<b>Types de résultats publiés</b>	<table border="1"> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs tous réseaux confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par type de réseau</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs Tous types de véhicules confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par catégorie de véhicules (VL seulement)</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Nombre de véhicules mesurés</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Vitesses moyennes</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>V85</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>taux de dépassement de la VMA</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>distribution des vitesses</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>autres</td></tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau	<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules (VL seulement)	<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés	<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes	<input type="checkbox"/>	V85	<input type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA	<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses	<input type="checkbox"/>	autres
<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau																				
<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules (VL seulement)																				
<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes																				
<input type="checkbox"/>	V85																				
<input type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA																				
<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses																				
<input type="checkbox"/>	autres																				
<b>Commentaires</b>																					

**Les observatoires des vitesses en Europe :**  
**La Finlande**

<b>Oragnisme publicateur</b>	Liikennevirasto (Agence Finlandaise des Transports) <a href="http://portal.liikennevirasto.fi/sivu/www/f/aineistopalvelut/tilastot/tietilastot/nopeustilastot#.VflqLGOQMvl">http://portal.liikennevirasto.fi/sivu/www/f/aineistopalvelut/tilastot/tietilastot/nopeustilastot#.VflqLGOQMvl</a>																				
<b>Ancienneté de l'observatoire</b>	Les premières observations remontent à 1961, au moyen de radars. Depuis 1992 l'observatoire est fondé sur des stations de comptage permanentes.																				
<b>Périodicité des publications</b>	Les résultats sont publiés annuellement.																				
<b>Références de la dernière publication collectée</b>	Autojen nopeudet maanteillä vuonna 2014 (en finnois).																				
<b>Organisme assurant le recueil des données</b>	Le recueil est effectué en régie																				
<b>Mode de recueil des données</b>	Stations de comptage permanentes																				
<b>Fréquence du recueil de données et périodes concernées</b>	Deux périodes sont étudiées séparément : l'été de fin mai à début septembre, l'hiver de début novembre au 15 mars (sur certaines routes la VMA est différente l'été et l'hiver).																				
<b>Types de réseaux et nombre de points de mesure (pour la dernière publication)</b>	274 stations de comptage, toutes situées hors agglomération. Les points de mesure sont répartis en 11 groupes selon le type de route (chaussée unique, chaussées séparées, autoroute) et la VMA. Le nombre de points par type de route varie de 5 à 107.																				
<b>Exigences relatives aux sites de mesure</b>	aucune																				
<b>Restriction aux seuls véhicules à "vitesse libre" ?</b>	non																				
<b>Durée des mesures par point</b>	permanente																				
<b>Exigences relatives aux conditions pendant la mesure</b>	Conditions météorologiques : pas de restriction Conditions de circulation : pas de restriction																				
<b>Catégories de véhicules mesurés</b>	2 catégories de véhicules : véhicules légers (VT et utilitaires légers), véhicules lourds (PL et autocars).																				
<b>Exigences relatives aux véhicules mesurés</b>	aucune																				
<b>Types de résultats publiés</b>	<table border="1"> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs tous réseaux confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par type de réseau</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs Tous types de véhicules confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par catégorie de véhicules</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Nombre de véhicules mesurés</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Vitesses moyennes</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>V85</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 km/h</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>distribution des vitesses</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>autres : résultats publiés séparément pour les périodes d'été et d'hiver (sur certaines routes la VMA peut être différente pour les deux périodes)</td></tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules	<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés	<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes	<input type="checkbox"/>	V85	<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 km/h	<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses	<input checked="" type="checkbox"/>	autres : résultats publiés séparément pour les périodes d'été et d'hiver (sur certaines routes la VMA peut être différente pour les deux périodes)
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules																				
<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes																				
<input type="checkbox"/>	V85																				
<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 km/h																				
<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses																				
<input checked="" type="checkbox"/>	autres : résultats publiés séparément pour les périodes d'été et d'hiver (sur certaines routes la VMA peut être différente pour les deux périodes)																				
<b>Commentaires</b>																					

## Les observatoires des vitesses en Europe : La Grande-Bretagne

<b>Oragnisme publicateur</b>	Ministère des Transports du Royaume-Uni (UK Department for Transport) <a href="https://www.gov.uk/government/collections/speeds-statistics">https://www.gov.uk/government/collections/speeds-statistics</a>																				
<b>Ancienneté de l'observatoire</b>	Données publiées à partir de 2003, données détaillées fournies à partir de 2006																				
<b>Périodicité des publications</b>	Les résultats sont publiés annuellement.																				
<b>Références de la dernière publication collectée</b>	Free Flow Vehicle Speed Statistics: Great Britain 2014																				
<b>Organisme assurant le recueil des données</b>	Le recueil est effectué en régie																				
<b>Mode de recueil des données</b>	Stations de comptage permanentes																				
<b>Fréquence du recueil de données et périodes concernées</b>	Permanent																				
<b>Types de réseaux et nombre de points de mesure (pour la dernière publication)</b>	<u>92 stations sur 5 types de réseaux</u> : 26 sur Autoroutes 7 sur Routes à chaussées séparées hors agglomération 24 sur Routes à chaussée unique hors agglomération 10 sur Routes en agglomération de VMA 40 mph (64 km/h) 25 sur Routes en agglomération de VMA 30 mph (48 km/h)																				
<b>Exigences relatives aux sites de mesure</b>	Les sites ne doivent pas comporter de facteurs susceptibles de restreindre le comportement de conduite, tels que carrefours, montées, virages de faible rayon et radars automatiques de vitesse.																				
<b>Restriction aux seuls véhicules à "vitesse libre" ?</b>	non																				
<b>Durée des mesures par point</b>	permanente																				
<b>Exigences relatives aux conditions pendant la mesure</b>	Conditions météorologiques : pas de restriction Conditions de circulation : pas de restriction																				
<b>Catégories de véhicules mesurés</b>	10 catégories de véhicules : 2RM (jusqu'à 2014 ; à compter de 2015 les 2RM ne sont plus traités du fait d'un manque de robustesse statistique) ; VT ; VT avec remorque ; utilitaires légers ; bus et cars ; PL non articulés selon le nombre d'essieux (2, 3, 4 et +) ; PL articulés selon le nombre d'essieux (3 ou 4, 5 et +).																				
<b>Exigences relatives aux véhicules mesurés</b>	aucune																				
<b>Types de résultats publiés</b>	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Valeurs tous réseaux confondus</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td>Valeurs par type de réseau</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Valeurs Tous types de véhicules confondus</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td>Valeurs par catégorie de véhicules</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td>Nombre de véhicules mesurés</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td>Vitesses moyennes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>V85</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td>taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 mph (hors agglomération), VMA + 5 mph (en agglomération)</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td>distribution des vitesses</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td>autres : pour les VT seulement, vitesse moyenne et taux de dépassement de la VMA par tranche horaire</td> </tr> </table>		Valeurs tous réseaux confondus	x	Valeurs par type de réseau		Valeurs Tous types de véhicules confondus	x	Valeurs par catégorie de véhicules	x	Nombre de véhicules mesurés	x	Vitesses moyennes		V85	x	taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 mph (hors agglomération), VMA + 5 mph (en agglomération)	x	distribution des vitesses	x	autres : pour les VT seulement, vitesse moyenne et taux de dépassement de la VMA par tranche horaire
	Valeurs tous réseaux confondus																				
x	Valeurs par type de réseau																				
	Valeurs Tous types de véhicules confondus																				
x	Valeurs par catégorie de véhicules																				
x	Nombre de véhicules mesurés																				
x	Vitesses moyennes																				
	V85																				
x	taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 mph (hors agglomération), VMA + 5 mph (en agglomération)																				
x	distribution des vitesses																				
x	autres : pour les VT seulement, vitesse moyenne et taux de dépassement de la VMA par tranche horaire																				
<b>Commentaires</b>																					

**Les observatoires des vitesses en Europe :**  
**L'Irlande**

<b>Orgnisme publicateur</b>	Autorité de la Sécurité Routière (Road Safety Authority) <a href="http://www.rsa.ie/RSA/Road-Safety/RSA-Statistics/Surveys--Consultations/Speed/">http://www.rsa.ie/RSA/Road-Safety/RSA-Statistics/Surveys--Consultations/Speed/</a>																				
<b>Ancienneté de l'observatoire</b>	1999 De 1999 à 2005, l'observatoire était piloté par la National Road Authority.																				
<b>Périodicité des publications</b>	La périodicité des publications est variable. Les rapports ont été publiés annuellement de 2006 à 2008, puis uniquement en 2011 puis 2014.																				
<b>Références de la dernière publication collectée</b>	Free speed study - Survey report 2014																				
<b>Organisme assurant le recueil des données</b>	Prestataire privé																				
<b>Mode de recueil des données</b>	sondage avec cinémomètres																				
<b>Fréquence du recueil de données et périodes concernées</b>	Le sondage est répété une fois par an. Dernière période de recueil : novembre 2014.																				
<b>Types de réseaux et nombre de points de mesure (pour la dernière publication)</b>	* <u>51 points hors agglomération</u> : 12 points sur autoroutes (VMA 120 km/h) 7 points sur routes à chaussées séparées (VMA 100 km/h) 10 pts sur routes nationales primaires (chaussée unique, VMA 100 km/h) 10 pts sur routes nat. secondaires (chaussée unique, VMA 100 km/h) 5 points sur routes régionales (VMA 80 km/h) 7 points sur routes locales (VMA 80 km/h) * <u>39 points en agglomération</u> , classés en 10 catégories différentes selon leur statut et leur VMA (de 30 à 60 km/h). Le nombre de points par type d'axe varie de 1 à 10.																				
<b>Exigences relatives aux sites de mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sections de route rectilignes ;</li> <li>• Largeur de chaussée minimale de 7 m (excepté pour les axes urbains en zone résidentielle) ;</li> <li>• Sites où la vitesse n'est pas susceptible d'être contrainte par la géométrie, la densité du trafic, des feux de circulation, des aménagements visant à réduire les vitesses, des intersections, des travaux ou du stationnement ;</li> <li>• Sites où il est possible de dépasser la vitesse maximale autorisée.</li> </ul>																				
<b>Restriction aux seuls véhicules à "vitesse libre" ?</b>	oui Ce critère est vérifié séparément pour chaque véhicule (voir plus bas).																				
<b>Durée des mesures par point</b>	Les mesures ont lieu uniquement du lundi au vendredi entre 9h30 et 17h30 (sauf sur les artères urbaines : de 5h30 à 7h30). La consigne est de viser une taille d'échantillon donnée, avec une durée maximale de mesure de 2h30.																				
<b>Exigences relatives aux conditions pendant la mesure</b>	Conditions météorologiques : temps sec uniquement Conditions de circulation : pas de restriction																				
<b>Catégories de véhicules mesurés</b>	VL, PL articulés, PL non articulés, autocars ou autobus.																				
<b>Exigences relatives aux véhicules mesurés</b>	Critère de vitesse libre : seuls sont retenus les véhicules dont l'interdistance avec le véhicule précédent est supérieure à 200 m. Sélection aléatoire des véhicules ; en cas d'arrivée groupée, seul le premier véhicule est mesuré.																				
<b>Types de résultats publiés</b>	<table border="0"> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs tous réseaux confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par type de réseau</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs Tous types de véhicules confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par catégorie de véhicules</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Nombre de véhicules mesurés</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Vitesses moyennes</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>V85</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>taux de dépassement de la VMA</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>distribution des vitesses</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>autres : V50</td></tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau	<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés	<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes	<input checked="" type="checkbox"/>	V85	<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA	<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses	<input checked="" type="checkbox"/>	autres : V50
<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau																				
<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes																				
<input checked="" type="checkbox"/>	V85																				
<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA																				
<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses																				
<input checked="" type="checkbox"/>	autres : V50																				
<b>Commentaires</b>																					

**Les observatoires des vitesses en Europe :**  
**La Suisse**

<b>Oragnisme publicateur</b>	Bureau de Prévention des Accidents <a href="http://www.bfu.ch/fr/recherche-et-statistique/statistique">http://www.bfu.ch/fr/recherche-et-statistique/statistique</a> Les éléments relatifs aux vitesses sont publiés dans le rapport "Status" annuel et sont également téléchargeables séparément.																				
<b>Ancienneté de l'observatoire</b>	Données fournies à partir de 1980																				
<b>Périodicité des publications</b>	Non précisé. Les données publiées sont annuelles à partir de 2001 mais s'arrêtent en 2010.																				
<b>Références de la dernière publication collectée</b>	Status 2015 - Statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse Tableau "Evolution du comportement relatif à la vitesse dans la circulation routière, selon la localisation, 1975-2010", page 32.																				
<b>Organisme assurant le recueil des données</b>	Institut für Verkehrsplanung und Transportsysteme (IVT ; Institut de planification des transports et des systèmes de transport)																				
<b>Mode de recueil des données</b>	non précisé																				
<b>Fréquence du recueil de données et périodes concernées</b>	non précisé																				
<b>Types de réseaux et nombre de points de mesure (pour la dernière publication)</b>	Les résultats sont publiés pour trois types de réseaux : en agglomération, sur route hors agglomération, sur autoroute. Le nombre de points de mesure par type de réseau n'est pas précisé.																				
<b>Exigences relatives aux sites de mesure</b>	non précisé																				
<b>Restriction aux seuls véhicules à "vitesse libre" ?</b>	non précisé																				
<b>Durée des mesures par point</b>	non précisé																				
<b>Exigences relatives aux conditions pendant la mesure</b>	Conditions météorologiques : non précisé Conditions de circulation : non précisé																				
<b>Catégories de véhicules mesurés</b>	non précisé. La présentation des résultats suggère qu'il s'agirait plutôt de vitesses tous véhicules, mais ce n'est pas explicite.																				
<b>Exigences relatives aux véhicules mesurés</b>	non précisé																				
<b>Types de résultats publiés</b>	<table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Valeurs tous réseaux confondus</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Valeurs par type de réseau</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Valeurs Tous types de véhicules confondus (a priori)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Valeurs par catégorie de véhicules</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Nombre de véhicules mesurés</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Vitesses moyennes</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>V85</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>taux de dépassement de la VMA</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>distribution des vitesses</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>autres</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau	<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus (a priori)	<input type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules	<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés	<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes	<input checked="" type="checkbox"/>	V85	<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA	<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses	<input type="checkbox"/>	autres
<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau																				
<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus (a priori)																				
<input type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules																				
<input type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes																				
<input checked="" type="checkbox"/>	V85																				
<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA																				
<input type="checkbox"/>	distribution des vitesses																				
<input type="checkbox"/>	autres																				
<b>Commentaires</b>	Les résultats publiés ne sont accompagnés d'aucune précision méthodologique.																				

## Les observatoires des vitesses en Europe : La France

<b>Oragnisme publicateur</b>	Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) <a href="http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere/comportements-des-usagers/observations-circulation">http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere/comportements-des-usagers/observations-circulation</a>																				
<b>Ancienneté de l'observatoire</b>	L'observatoire des vitesses existe depuis les années 1980.																				
<b>Périodicité des publications</b>	Les résultats sont publiés annuellement.																				
<b>Références de la dernière publication collectée</b>	Observatoire des vitesses : résultats de l'année 2014																				
<b>Organisme assurant le recueil des données</b>	Jusqu'en 2012 : prestataire privé 2013-2015 : Cerema (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)																				
<b>Mode de recueil des données</b>	sondage avec cinémomètres																				
<b>Fréquence du recueil de données et périodes concernées</b>	Le recueil est effectué trois fois par an sur chaque point de mesure.																				
<b>Types de réseaux et nombre de points de mesure (pour la dernière publication)</b>	<u>De 2009 à 2012</u> , 278 points répartis en 8 catégories de réseaux. <u>En 2013-2015</u> , 58 points de mesure répartis en 4 catégories de réseaux selon la VMA (130, 110, 90 et 50 km/h).																				
<b>Exigences relatives aux sites de mesure</b>	Les points sont situés sur des routes droites, planes, sans perturbation de trafic, et éloignés de plus de 1 km de tout élément singulier (carrefour, feux de circulation, modification de la VMA, etc). En agglomération, cette distance est ramenée à quelques centaines de mètres. Les points doivent également être éloignés de tout radar automatique, d'au moins 5 km hors agglomération et 3 km en agglomération.																				
<b>Restriction aux seuls véhicules à "vitesse libre" ?</b>	oui Ce critère est vérifié globalement par période à partir des conditions météorologiques et de trafic (voir plus bas).																				
<b>Durée des mesures par point</b>	30 mn pour les routes à chaussée unique 20 mn pour les autoroutes et les routes à 2x2 voies. Les mesures ont lieu entre 9h30 et 16h30, du lundi au vendredi (pour 2013-2014) ou sur les 7 jours (jusqu'en 2012).																				
<b>Exigences relatives aux conditions pendant la mesure</b>	Conditions météorologiques : <u>Jusqu'en 2012</u> : pas de conditions météorologiques exceptionnelles (grêle, orage violent, neige abondante, etc.). La pluie est admise si elle ne présente pas une intensité inhabituelle. <u>En 2013-2015</u> : mesures effectuées préférentiellement par temps sec. Conditions de circulation : la circulation ne doit pas être contrainte.																				
<b>Catégories de véhicules mesurés</b>	<u>Jusqu'en 2012</u> : VT, PL de 4 essieux et plus, motocyclettes. <u>En 2013-2015</u> : véhicules légers (VT et utilitaires légers agrégés), PL (tous types agrégés). Les résultats observés pour les 2RM sont jugés non significatifs du fait des faibles effectifs.																				
<b>Exigences relatives aux véhicules mesurés</b>	aucune																				
<b>Types de résultats publiés</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs tous réseaux confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par type de réseau</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Valeurs Tous types de véhicules confondus</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Valeurs par catégorie de véhicules</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Nombre de véhicules mesurés</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Vitesses moyennes</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>V85</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 km/h (VL uniquement)</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>distribution des vitesses</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>autres</td></tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau	<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés	<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes	<input type="checkbox"/>	V85	<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 km/h (VL uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/>	distribution des vitesses	<input type="checkbox"/>	autres
<input type="checkbox"/>	Valeurs tous réseaux confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par type de réseau																				
<input type="checkbox"/>	Valeurs Tous types de véhicules confondus																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Valeurs par catégorie de véhicules																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de véhicules mesurés																				
<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesses moyennes																				
<input type="checkbox"/>	V85																				
<input checked="" type="checkbox"/>	taux de dépassement de la VMA, VMA + 10 km/h (VL uniquement)																				
<input checked="" type="checkbox"/>	distribution des vitesses																				
<input type="checkbox"/>	autres																				
<b>Commentaires</b>	Le dispositif en vigueur en 2013-2014 vise à pallier temporairement l'absence de marché de recueil. Il porte sur un échantillon de points du panel antérieur.																				